

***Le rôle des femmes sur les propriétés forestières en Haute-Savoie:
premiers éléments de recherche
Isabelle Faugère septembre-octobre 1998***

Résumé

Cette étude avait pour objet d'identifier quelques éléments importants concernant le rôle effectif des femmes dans ce secteur à forte dominante masculine, mais aussi de poser les premiers jalons d'une méthodologie d'étude, qui pourrait ainsi s'étendre à d'autres pays. Nous avons choisi la Haute-Savoie pour des raisons pratiques de proximité, ainsi que la méthode des entretiens, car cette étude constitue une phase exploratoire pour ce type de recherche¹, et nous voulions omettre le moins de situations possibles.

La Haute-Savoie est un département où la propriété est une des plus morcelées de France; il y a 120 000 hectares de forêt privée et 100 000 propriétaires. Nous nous sommes concentrés sur l'étude des 2 800 propriétés de plus de 4 hectares (malheureusement le cadastre ne recense qu'un seul nom par propriété, les propriétés acquises en couples ne sont donc pas identifiables). La taille moyenne est de 8.8 hectares pour les femmes et de 9.5 pour les hommes; l'âge moyen est de 69 et 65 ans respectivement pour les femmes et les hommes.

Les entretiens ont concerné 15 personnes (des propriétaires femmes et hommes, des épouses, ainsi que des filles) soit 10 propriétés, et les grands thèmes abordés ont été leur histoire personnelle, familiale ayant un lien avec la propriété forestière, leur rôle précis sur la propriété, leur formation et leurs projets de transmission.

Les caractéristiques principales sont : d'une part, la grande diversité des activités effectuées par les femmes (allant des travaux forestiers lourds à d'autres activités liées à la forêt), et d'autre part, leur absence totale du milieu associatif et syndical local. Ainsi leurs activités semblent être considérées comme un loisir, une aide plutôt qu'une activité valorisée et valorisante. De part leur absence des réseaux forestiers locaux, leurs rôles restent internes aux propriétés et on observe un certain transfert de responsabilités sur les hommes. Nous avons aussi relevé une quasi-absence de formation (absence totale chez les femmes) avec toutefois des situations différentes chez les jeunes.

Abstract

This study intended to identify the main characteristics of women's role in masculine sector as can be forestry, and also to elaborate the first steps of a methodology. We have chosen Haute-Savoie (a French region near Geneva) because of the proximity, as well as method of interviews because this study represents an exploratory phase in this type of research², and we did not want to miss out any situations.

Haute-Savoie is one of the French region where forest ownerships are the most parceled out; in fact there are 120 000 hectares of private forest and 100 000 private owners, with an average of almost 1 hectare each. We focused on ownerships more than 4 hectares, there are 2 800 (unfortunately the French registration "cadastre" does not specify when both members of a couple are owners, it retains one name only and most of the time it is that of the husband). The average size is 8.8 and 9.5 hectares for women and men; and the average age is 69 for women and 65 for men.

We have interviewed 15 people (owners male and female, wives and daughters) in 10 ownerships, and the main themes they have talked about were their life and links with the ownership, their defined role and activity in forestry, their training and plans for transmission. The main characteristics are : the wide diversity of their activities, their absence in local area network (associations, links with forestry administration and trade union). Their activities are then internal to ownerships, taken like a hobby rather than an activity valorized and valorizing and we have noticed some kind of responsibility's transfer on men. We have also noticed that most of people (women and men) are not trained in forestry, except younger generations.

¹Notons que seuls les pays scandinaves sont déjà bien avancés dans ces recherches (cf. bibliographie)

²Except for scandinavian countries (bibliography)

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

2. LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 Les sources d'informations françaises

2.1.1 L'administration forestière

2.1.2 Les lacunes du cadastre

2.1.3 Le fichier du CRPF utilisé pour l'étude

2.2 Le choix des entretiens

2.2.1 Un échantillon volontairement restreint

2.2.2 Contact des propriétaires à partir du fichier du syndicat des propriétaires et de la coopérative régionale

2.2.3 Nombre de personnes interviewées

2.3 Le contenu des entretiens

3. LES SPÉCIFICITÉS DE LA HAUTE-SAVOIE

3.1 L'extrême morcellement de la propriété

3.2 Analyse par genre des propriétaires forestiers (+ de 4 hectares)

3.2.1 La taille moyenne des propriétés

3.2.2 L'âge moyen des propriétaires

3.2.3 Les femmes propriétaires habitent plus souvent à l'extérieur de la région

3.2.4 Les propriétaires de + de 25 hectares d'un seul tenant

4. RESULTATS DES INTERVIEWS

4.1 Les conversations téléphoniques

4.2 Profil des personnes interviewées

4.3 Les caractéristiques principales

4.3.1 L'implication des femmes

4.3.2 Le cas d'une communauté pastorale

4.3.3 La formation

4.3.4 La transmission du patrimoine

5. QUELQUES PISTES DE RÉFLEXIONS POUR DE FUTURES RECHERCHES

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Cette étude a commencé par une identification de différents critères qui permettraient de mieux connaître le rôle des femmes dans le secteur forestier. En procédant à cette identification, nous nous sommes rendus compte de la pauvreté bibliographique au niveau européen, excepté pour les pays scandinaves. En effet ces derniers, grâce à un certain nombre d'experts et de chercheurs, ont procédé à différentes études, qui constituent aujourd'hui les seules références.

Nous ne connaissons quasiment rien de la situation dans le reste de l'Europe, et, si le rôle des femmes a été étudié et reconnu en tant que tel dans les pays en développement³, il reste bien mal connu dans nos économies pourtant "avancées".

Cette étude a donc pour objet d'identifier quelques uns des éléments importants concernant le rôle effectif des femmes dans ce secteur à forte dominante masculine, mais son objet est aussi de poser les premiers jalons d'une méthodologie d'étude, qui pourrait ainsi s'étendre à d'autres pays.

2. LE CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 *Les sources d'informations françaises*

2.1.1 *L'administration forestière*

Nous commencerons par apporter quelques éclaircissements sur l'organisation administrative de la forêt en France pour comprendre les sources d'informations disponibles. Depuis 1963, la gestion de la forêt est étroitement liée à sa nature. Cette gestion dépend soit de l'ONF (Office National des Forêts) pour les forêts publiques, soient des CRPF (Centre Régional de Propriété Forestière) pour les forêts privées. Ces CRPF sont des établissements publics administratifs, gérés par des propriétaires privés qui sont élus mais restent sous contrôle de l'Etat⁴. En effet ce dernier décide de la nomination de leurs directeurs.

De plus cet appareil administratif, la gestion de la forêt privée est encadrée et planifiée dans le cadre de PSG (Plans Simples de Gestion), qui sont uniques pour chaque propriété et fixent le programme d'exploitation des coupes, les travaux de réensemencement... Ils sont élaborés par les ingénieurs forestiers et soumis ensuite au CRPF pour

³ Travaux FAO / Conférence de Beijing...

⁴ USSE Politique forestière comparée dans le sud de l'Europe, *La gestion forestière* p.95

l'agrément. Ils ne concernent que les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant. En Haute-Savoie, compte tenu de l'extrême morcellement de la propriété, peu de personnes sont concernées.

2.1.2 *Les lacunes du cadastre*

L'actualisation tardive

Les propriétés sont inscrites au cadastre, instauré à l'origine pour prélever l'impôt. Ce fichier national n'est pas actualisé régulièrement (par exemple lors de décès ou de changement de situation familiale : succession..) et un ingénieur du CRPF estime un délai d'une 15^{ème} d'années pour l'actualisation du fichier cadastral !

Un seul nom par propriété

Une autre grande lacune concernant le sujet qui nous intéresse, est l'absence de précisions concernant les comptes-joints, c'est-à-dire les propriétés acquises en couple, où un seul nom est retenu, et dans la grande majorité des cas c'est celui du mari.

Ainsi les femmes n'apparaissent dans les fichiers administratifs que dans le cas de veuvage, de célibat ou de descendance uniquement féminine.

Dans le même ordre d'idée, pour les élections professionnelles et, comme dans le secteur agricole, une seule voix par exploitation est autorisée..

De même, dans le fichier du syndicat des propriétaires forestiers aucun nom de couples n'a été recensé, et seulement 2 dans les 440 adhérents à la coopérative forestière !

2.1.3 *Le fichier du CRPF utilisé pour l'étude : les 2 800 propriétés de plus de 4 hectares*

Un fichier apparemment plus fiable est celui des propriétés de plus de 4 hectares, c'est à dire participant aux élections professionnelles des CRPF qui ont lieu tous les 6 ans. En Haute-Savoie, les prochaines élections auront lieu en 1999, et l'actualisation de ce fichier a été faite au 1^{er} janvier 1997, malgré des lacunes, notamment l'absence de précisions concernant les comptes-joints, " *c'est ce qu'il y a de plus fiable* ".

Nous avons pu obtenir un extrait de ce fichier concernant quelque 2 800 propriétaires (ceux de plus de 4 hectares), recensés selon leur nom, leur date de naissance, la superficie de leur propriété (et le nom de la commune sur laquelle elle se trouve), ainsi que leur adresse.

2.2 Le choix des entretiens

2.2.1 Un échantillon volontairement restreint

Nous l'avons dit, cette étude constitue une phase exploratoire dans ce thème de recherche, nous ne connaissons rien de la situation en France, et nous ne voulions pas trop orienter les réponses par des questions définies et fermées ; nous avons donc choisi des entretiens plus ouverts avec toutefois une certaine définition, même vaste, des thèmes abordés (voir contenu des entretiens) .

Ainsi nous ne pouvions pas travailler sur un échantillon représentatif, sur le plan statistique, en si peu de temps, d'une part, et compte tenu de la difficulté de cerner un tel sujet, d' autre part. En effet beaucoup de femmes avec qui nous avons parlé, soit au téléphone, soit directement, ont toutes commencé par dire qu'elles ne faisaient rien, qu'elles ne s'y connaissaient pas, ou qu'elles étaient trop âgées pour faire quoi que ce soit. Puis durant les conversations, elles disaient participer à tels ou tels travaux, lire les revues techniques, ou tout simplement s'y connaître plus qu'elles n'avaient bien voulu le dire initialement, sous prétexte qu'elles ne maîtrisent pas les "*termes techniques*".

Un questionnaire envoyé à un grand échantillon avec des questions "fermées" aurait certainement été intéressant, mais ne nous aurait pas apporté le même type d'informations. Il aurait été peut-être plus approprié dans une région de plus grande exploitation forestière où le rôle des femmes propriétaires-gestionnaires est mieux défini.

2.2.2 Contact des propriétaires à partir du fichier du syndicat des propriétaires forestiers et de la coopérative régionale

Nous avons commencé par rencontrer l'ingénieur du CRPF Rhône-Alpes qui s'occupe du département de la Haute-Savoie, et après une surprise non dissimulée il a accepté de nous aider, puis nous avons rencontré le directeur de la coopérative forestière. Ainsi nous avons travaillé aussi avec le fichier de 440 adhérents départementaux de la coopérative et le fichier du syndicat des propriétaires. A partir de ces fichiers nous avons contacté une cinquantaine de propriétaires par téléphone, et sur ce nombre 10 propriétaires ont accepté de nous recevoir. Nous expliquons cette proportion par l'âge élevé de la plupart des propriétaires contactées, et par la méfiance engendrée par quelqu'un d' inconnu.

2.2.3 Nombre de personnes interviewées

Nous avons rencontré 15 personnes, propriétaires et filles de propriétaires. Les entretiens duraient en moyenne 1 à 2 heures. C'est un minimum nécessaire car les personnes ne se sentent pas en confiance rapidement et spontanément, et souvent, nous devons attendre la fin de l'entretien pour entendre des choses plus intéressantes pour l' étude.

Nous avons interviewé des couples ensemble ou séparément, des femmes seules et des pères avec ou sans leurs filles.

2.3 Le contenu des entretiens

Les thèmes abordés ont été les suivants :

leur histoire personnelle, familiale ayant un lien avec la propriété forestière,
leur rôle précis sur la propriété,
leur formation,
leurs projets de transmission.

3. LES SPÉCIFICITÉS DE LA HAUTE-SAVOIE

3.1 *L'extrême morcellement de la propriété*

La région Rhône-Alpes est la région de France où la propriété forestière est la plus morcelée, et la Haute-Savoie, la zone régionale où le morcellement est le plus important. Sur l'ensemble du département il y a 172 000 hectares de superficie forestière, dont 120 000 en propriété privée et 100 000 considérés comme forêt productive. Ces 120 000 hectares privés sont détenus par environ 100 000 propriétaires, ainsi la superficie moyenne est rapidement calculée : environ 1 hectare par propriété.

2 800 propriétés ont plus de 4 hectares, dont 225 excèdent 25 hectares et seulement 63 sont soumises à un PSG (plan simple de gestion), c'est-à-dire que 25 hectares minimum sont rassemblés en un seul tenant.

3.2 *Analyse par genre des propriétaires forestiers de Haute-Savoie (de + de 4 hectares)*

A partir du fichier de 2 753 propriétaires (nous avons exclu de l'analyse les propriétés appartenant à des sociétés diverses), nous avons étudié séparément les propriétés détenues par les hommes et les femmes. Malgré l'actualisation régulière du fichier les informations contenues sont à nuancer car les successions se règlent très tardivement et, même si les propriétés sont au nom des parents, ce sont souvent les enfants qui en ont la charge. "*Les gens s'accrochent à leurs terres*", cette phrase mentionnée lors d'un entretien reflète bien l'impression que nous avons eu tout au long des autres.

3.2.1 *La taille moyenne des propriétés*

Il y a 892 propriétaires femmes, elles détiennent 7 917 hectares avec en moyenne des propriétés de 8.8 hectares. Les 1861 propriétaires hommes (nous l'avons vu la proportion des propriétés acquises en couple n'est pas identifiable), possèdent quant à eux 17 727 hectares de forêts et des superficies moyennes de 9.5 hectares. Il n'y a donc pas de différences significatives concernant les superficies de propriété entre les hommes et les femmes. En Finlande⁵ il a été démontré à partir d'un échantillon de 2 200 questionnaires, que la propriété moyenne des femmes étaient 5 hectares inférieures à celle des hommes (28 / 33 hectares)

(des études similaires ont été menées en Suède et montrent ce même type de différences).

Mais les situations ne sont pas comparables, entre un département et un pays d'une part, et entre la Finlande et la France, d'autre part, où la structure de la propriété privée est très différente.

⁵ Pekka Ripatti "Profile of finnish female forest owners and their timber sales behaviour"

3.2.2 L'âge moyen des propriétaires

Le fichier donne la date de naissance de 800 femmes, et de 1 649 hommes, leur âge moyen est de 69 ans, et pour les hommes il est de 65 ans. Ainsi 37.5 % des propriétaires femmes ont moins de 65 ans contre 48.65 % pour les hommes. Le tableau suivant montre l'importance du veuvage, et la plus longue espérance de vie, dans l'accession à la propriété pour les femmes, car presque le 1/4 d'entre elles ont plus de 80 ans.

	FEMMES		HOMMES	
< 40 ans	27	3.5 %	77	4.65 %
40 - 65 ans	273	34 %	728	44 %
66 - 79 ans	330	41.25 %	640	39 %
> 80 ans	170	21.25 %	204	12.35 %
Total	800	100 %	1 649	100 %

(fichier CRPF Haute-Savoie au 1/01/97)

3.2.3 Les femmes propriétaires habitent plus souvent à l'extérieur de la région

Sur les 892 propriétaires féminins, 120 vivent hors du département soit 13.5%, et seulement 149 chez les 1 861 hommes, soit 8%. Ce qui confirmerait ce que certains propriétaires nous ont dit concernant les successions. En effet, traditionnellement lors de partages des biens, les frères héritaient (ou héritent) des bâtiments et des terres agricoles, tandis que les femmes qui habitent plus souvent à l'extérieur de la région, héritaient des forêts qui "rapportent moins" et demandent un entretien moins intense.

3.2.4 Les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant

Nous l'avons vu, 63 propriétés du département comprennent 25 hectares d'un seul tenant et sont soumises à un Plan Simple de Gestion (PSG). Sur ce nombre, 8 sont au nom de femmes, 21 au nom de groupements forestiers, indivisions.. et 34 à des propriétaires masculins (encore une fois les comptes-joints ne sont pas précisés).

4. RÉSULTATS DES ENTRETIENS

4.1 Les conversations téléphoniques

Nous avons donc eu des conversations téléphoniques avec environ une cinquantaine de propriétaires ; certaines nous ont déclaré avoir vendu, d'autres se disent trop âgées, ne s'en occupent plus et d'autres n'ont pas souhaité être interviewées.

Ces entretiens téléphoniques étaient parfois intéressants, et, même s'ils peuvent relever de l'anecdote, ils témoignent malgré tout de situations que nous avons rencontrées fréquemment, soit en discutant avec des membres de

l'administration forestière locale, soit lors des entretiens où les gens parlaient de voisins, de leur famille..

Ainsi, certaines nous ont dit ne même pas savoir où se trouvent leurs terres, accessibles qu'à pied elles ne sont jamais " montées" avec leurs parents desquels elles ont hérité (le département est en grande partie un territoire montagnard), tandis que d'autres les situent approximativement sans en connaître les limites précises.

Une autre, dont la propriété fait partie des 63 plus importantes de la région, s'est occupée des terres à la mort de son mari pendant quelques années, elle n'a pourtant pas voulu nous recevoir, car son fils a repris la propriété et elle dit ne rien y connaître, dans le sens où, elle n'a pas "arpenté les bois". Il est intéressant toutefois de noter qu'elle était connue (car la seule femme..) pour être allée aux réunions de syndicats forestiers..

Un monsieur dont la propriété appartient à sa mère de 97 ans, nous a dit qu'elle ne s'en était jamais occupé, en revanche quelques minutes plus tard dans la conversation : " A la mort de mon père, ma mère a décidé de tout replanter". En revanche, une autre qui, même si elle conserve son titre de propriété, ne s'occupe pas de la forêt qui est divisée entre ses enfants.

Ces exemples montrent, d'une part, la non-exploitation de nombreuses parcelles de bois à cause de leur localisation inaccessible, et ceci est confirmé par les ingénieurs forestiers, d'autre part, la difficulté de cerner le travail effectif des femmes, et enfin le problème des successions qui se règlent très tard et sont certainement un frein à l'implication des jeunes générations.

4.2 Profil des personnes interviewées

Il faut tout d'abord noter que toutes les personnes rencontrées ne vivent pas de leurs forêts, elles ont une activité professionnelle hors de la propriété et s'occupent de celle-ci pendant leur temps libre, seule l'agricultrice rencontrée s'occupe de sa forêt après son élevage et ses champs, c'est-à-dire comme son activité professionnelle. Une quinzaine de personnes ont accepté de nous recevoir, soit l'équivalent de 10 propriétés, et voici leur caractéristiques principales.

Les 10 propriétés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
superficie/ ha	30	350	8	60	5	0.3	9	45	510	2
au moins 25 ha en 1 seul tenant (PSG)	●	●		●				●		
possession de terres agricoles	●				●	●	●		●	

plusieurs parcelles	●	●	●	●	●		●	●	●	●
revenu économique du bois	●	●	●	●	●			●	●	
usage personnel			●		●	●		●		●
entretien personnel		●	●		●	●	●	●		●
entretien sous-traité	●			●					●	
abandon de certaines parcelles				●			●			

la propriété 9 est une communauté pastorale avec environ 800 membres

la propriété 5 appartient à une agricultrice

Les propriétaires

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
âge Femme-fille/Homme	45/46	69-28/70	45/45	67/69	57	54/55	54	50-22/50	-	70/70
parcelles acquises en couple			●					●		●
héritage de la femme		●		●	●	●				
héritage du mari	●	●	●			●	●			
veuvage							●			

indivision familiale								●		
descendance déjà investie dans la propriété	●	●						●		

la propriété 9 est une communauté pastorale avec environ 800 membres

la propriété 5 appartient à une agricultrice

4.3 Les caractéristiques principales

4.3.1 L'implication des femmes

Dans la plupart des cas, ce sont des couples qui travaillent ensemble mais c'est une dynamique que les femmes attribuent aux hommes et, même si elles y participent, elles ne semblent pas considérer leur rôle comme une activité forestière à part entière (" *seule je ne l'aurais pas fait*", ou alors " *moi je ne pourrais rien vous dire d'intéressant*"); deux seulement considèrent leur travail, comme important et l'une d'entre elles, va régulièrement travailler seule (éclaircies, débroussaillage...)

Six femmes participent aux travaux forestiers et toutes ont une activité liée à la propriété

Parmi les femmes que nous avons rencontrées, 6 participent aux travaux forestiers : plantations, dégagement des jeunes plants, débroussaillage.

Outre ces travaux, les activités de l'ensemble des femmes interviewées semblent très variées ; cela va du contrôle des plantations qui sont effectuées par les techniciens forestiers, en passant par la comptabilité de l'entreprise de menuiserie d'un fils, au ramassage de cannettes et autres types de débris, la participation au choix des essences forestières lors de la mise en place d'un sentier touristique, la mise en valeur des autres produits de la forêt (baies transformées en confiture et liqueur..., champignons en conserve..), le contrôle du Plan Simple de Gestion, mais aussi le secrétariat d'une entreprise de scierie paternelle..

Ceci est vrai pour celles que nous avons interviewées, mais aussi pour d'autres dont elles nous ont parlé : en effet, souvent elles connaissent une voisine ou relation qui participe aux travaux forestiers, ou ceux liés à la conduite de la propriété.

Une seule femme ne s'occupe pas de ses forêts, elle est veuve et ses terres sont situées en montagne et pour la plupart inaccessibles, en revanche elle reçoit les revues techniques et continue de les lire.. Elle s'intéresse au secteur mais ses terres n'étant exploitables qu'à l'aide d'un hélicoptère, cela n'est pas rentable : " *Si je possédais 9 hectares en plaine, ce serait différent* ".

Selon une autre, femme de propriétaire, la principale difficulté a été " *d'arriver après*" la propriété, " *il a été difficile de trouver ma place*". En revanche elle cite le cas de ses beaux-parents qui ont travaillé ensemble " *c'est une histoire*

de couple", sa belle-mère possédait quelques parcelles et elle a incité son mari à acheter les forêts autour, et aujourd'hui, leur fils a presque 30 hectares d'un seul tenant.

La représentation qu'elles ont de leur activité forestière

Certaines parlent de passion, de goût du travail au grand air, de nécessité pour d'autres, et d'une façon générale celles qui participent à ces travaux ne se plaignent pas particulièrement de l'extrême dureté du milieu forestier, en revanche sur ces petites propriétés, leur rôle est relégué au second plan, par elles mêmes tout d'abord, puis par le reste de la famille ensuite. Ainsi le rôle des femmes semblent être considéré comme une aide, un loisir, une activité interne à la propriété, plutôt que comme une activité définie et reconnue.

Un certain transfert de responsabilités sur les hommes

Une autre caractéristique que nous avons relevé est le transfert des responsabilités sur les hommes. Ainsi certaines ne connaissent pas les limites précises, ni la taille réelle de leur propriété, les décisions sont prises par les hommes, ils ont les contacts avec les techniciens forestiers (nous avons pu vérifier cela en discutant avec ces techniciens qui connaissaient peu de femmes impliquées), ce sont eux qui vont aux ventes de bois même s'ils disent y voir de plus en plus de femmes..

Si les femmes ont des activités internes à la propriété, activités d'ailleurs très variées nous l'avons vu, les hommes conservent les rôles extérieurs, c'est-à-dire participation aux ventes, contact avec les techniciens, ce sont eux qui sont intégrés à la vie associative et syndicale.

Et, même si *"les femmes n'y ont pas leur place"*, certains préfèrent aller effectuer les travaux à deux *" c'est une compagnie, c'est plus sécurisant "* ou bien *" elle est utile pour la petite éclaircie mais elle n'y connaît pas grand-chose"*. Et concernant les cycles de formation organisés par la Chambre d'Agriculture où quelques femmes ont accompagné leurs maris : *" les femmes viennent s'y promener"*.

4.3.2 Le cas d'une communauté pastorale religieuse

Nous avons aussi rencontré le trésorier d'une communauté pastorale. Ces communautés, assez nombreuses en Haute-Savoie, remontent à l'époque des moines Chartreux au 12^{ème} siècle. Ils avaient acquis des alpages, qu'ils ont défrichés et ont instauré ensuite, pour l'entretien des terres, un système de droit d'albergement de la montagne (qui correspondait au droit de recevoir du bois à usage domestique). Au départ, 8 personnes de la vallée ont été choisies, et au fil des siècles ce droit s'est transmis de parents à enfants, les filles pouvant hériter de ce droit d'albergement. En revanche, l'article premier de la Constitution interdit aux femmes de faire partie de la Commission directrice : *"Les membres de la Commission doivent être choisis parmi les communiars mâles faisant feu dans l'une des 3 communes"*. Aujourd'hui encore, même si certaines règles initiales ont été modifiées, celle-ci est toujours en vigueur, et les femmes ayant-droit ont seulement le droit d'élire des hommes ! Aujourd'hui il y a environ 800 membres dans la Communauté. Ce dernier exemple est un cas extrême mais il méritait d'être mentionné, tout d'abord parce qu'il fait partie de l'histoire de la région, et qu'ensuite il illustre l'expression incontournable durant toutes ces rencontres *"la forêt est un monde d'hommes"*.

4.3.3 La formation

Quasi-absence de formation spécialisée

Aucune de ces femmes n'ont suivi de formation; souvent, ce qu'elles connaissent elles disent l'avoir appris par la famille ou en travaillant "sur le tas".

De même, peu d'hommes (3 sur 7) ont suivi des formations spécialisées en foresterie. Les seules formations mentionnées sont les cycles FOGEFOR, organisés par la Chambre d'Agriculture.

Certains propriétaires nous ont dit avoir vu des femmes accompagner leurs maris, mais la Chambre d'Agriculture n'a retenu que le nom des maris (sans mentionner s'ils étaient accompagnés), ainsi ils ne nous a pas été possible de rencontrer ces femmes et d'avoir leur opinion.

Les cycles de formation se déroulent sur plusieurs samedis et comportent des visites en forêt, et des cours en salles; ils sont plus accessibles aux femmes que les réunions de syndicats forestiers.

Il y a eu 3 cycles organisés, chaque fois avec 25 participants. En 1989, 2 femmes propriétaires ont été inscrites, ainsi que 2 en 1991 et 1 en 1994. Malheureusement il ne nous a pas été possible de consulter le fichier pour connaître le nom de ses femmes.

L'exemple des jeunes femmes

En effet le discours est bien différent chez les jeunes filles, et même si les deux que nous avons rencontré ont commencé leur apprentissage en famille. Pour elles la formation est une nécessité, l'une par goût, et en vue de travailler dans l'administration forestière ou pour un groupement de propriétaires, et l'autre par " nécessité" en vue de l'héritage prochain.

Une d'elles (22 ans) a suivi 2 ans d'études supérieures en foresterie, et poursuit maintenant sa 3^{ème} année de spécialisation; elle donne aujourd'hui des conseils à son père " il m'écoute", par exemple "Quand il ya des gros arbres et autour des petits, il favorise les gros, je lui explique que cela n'est pas forcément bon, qu'il faut penser à plus tard".

L'autre (28 ans) qui sera propriétaire dans peu de temps, a fait le tirage des plans cadastraux (sur les conseils de son père) pour connaître les limites précises de la propriété, et avec lui, elle est allée à sa première vente de bois.

L'année prochaine elle va s'inscrire aux cycles FOGEFOR, et a déjà prévu de vendre un certain nombre de parcelles " qui ne rapportent rien". " Papa a conservé des taillis sans aucun intérêt, je m'en débarrasserais". Son mari est aussi propriétaire forestier dans une autre région de France, mais elle n'a pas l'intention que ce soit lui qui gère sa forêt.

Si son père décède demain ? " Je n'ai pas les liquidités pour entretenir la propriété, alors je ferais une grosse coupe et placerais l'argent sur un compte-forêt; cet argent me servirait pour payer l'entretien quelques années". Par ailleurs, elle prendra sa relève au Syndicat des propriétaires forestiers.

Cette propriété est parmi les plus importantes de la région, avec plusieurs centaines d'hectares, il est donc difficile de comparer avec la condition des femmes sur les petites propriétés où elles travaillent dans la forêt, alors que dans ce dernier cas il s'agira pour elle de gérer l'exploitation, les travaux forestiers étant sous-traités.

4.3.4 La transmission du patrimoine

Importance des femmes dans l'éducation des enfants à la forêt

Ici le rôle des femmes est plus facilement identifiable puisqu'il s'agit de leur rôle auprès des enfants (c'était souvent la première réponse que nous avons à la question que faites-vous? ou que fait votre femme sur la propriété?).

C'est un rôle éducatif "*pour leur apprendre à aimer la forêt*", dans lequel leur importance est reconnue, et ceci même dans le cas où les parents sous-traitent les travaux forestiers; ainsi un propriétaire reconnaît l'importance de sa femme "*dans l'initiation des filles à la propriété*".

Sur une autre propriété, l'adoption d'un fils unique a été le catalyseur pour la plantation des terres en mélèzes, cette femme a d'ailleurs toujours emmené son fils avec elle, quand elle partait travailler dans les bois.

D'autres encore qui déplorent le désintérêt de leur fils unique, l'appellent pourtant "*le futur exploitant forestier*". Une autre famille de 3 enfants a aujourd'hui 1 fils menuisier qui exploite la forêt familiale et une fille future agent forestier; la mère, qui pourtant "*vient de la ville et pas du tout de ce milieu*", participait aux travaux quand les enfants étaient petits.

Une chose intéressante, en cas de descendance mixte, la préférence va le plus souvent au garçon, et ceci, de la part des femmes elles-mêmes, "*les filles elles ont moins le temps*"; une a même promis à son mari décédé, que la forêt ira à leur fils pour qu'elle reste au nom de la famille.

Avant de commencer les entretiens nous n'avions pas mesuré l'importance de ce dernier point, ce sont les propriétaires qui nous ont parlé spontanément de cette notion de patrimoine qu'il faut transmettre, "*la forêt c'est travailler pour les autres, pour nos petits-enfants*".

5. ELEMENTS DE REFLEXIONS

Tout d'abord, précisons les caractéristiques principales relevées au cours des entretiens :

- La grande diversité des activités des femmes sur ces propriétés, celles-ci allant des tâches lourdes à des tâches plus légères, des travaux forestiers au sens strict, à des travaux liés à la forêt mais tout aussi importants. (exploitation des menus-produits, le ramassage d'ordures, la comptabilité..)
- L'absence des femmes dans la vie associative et syndicale, car "*il n'y a que des hommes*" et puis la peur de ne pas comprendre les discussions, car elles disent ne pas connaître "*les termes techniques*". En l'état actuel de la recherche, il est difficile d'évaluer avec précision le taux de connaissance des uns et des autres, la seule chose que nous pouvons dire, sans trop nous éloigner de la vérité, est que les femmes dévalorisent quasi-systématiquement leur savoir, à l'inverse des hommes.
- La quasi-absence de formation spécialisée autant pour les hommes que pour les femmes, avec toutefois une situation différente chez les jeunes filles.
- Pour l'instant il nous est difficile d'évaluer la part respective des hommes et des femmes dans les prises de décision car, d'une part, il aurait fallu les interroger systématiquement séparément (ce qu'il serait souhaitable de faire lors d'une prochaine recherche) et, d'autre part, cela touche aux relations internes des couples, donc difficilement accessibles.

Quelques propositions pour la suite :

- Nécessité de poursuivre ce genre d'études dans des régions de différentes exploitations forestières, de différente

structure de la propriété. Puisque, comme nous l'avons abordé, la structure de la propriété (taille, localisation, exploitation, rentabilité..) ainsi que l' âge semblent être des angles d'approche intéressants concernant les modalités d' implication des femmes.

- Nécessité de poursuivre les entretiens des femmes selon leur statut, sans négliger les femmes de propriétaires, et en élargissant aux employées ; ouvrières, techniciennes et ingénieurs, ceci pour comprendre les différentes logiques et modalités d' implication. Par là même, les différences de situation entre les femmes qui ont suivi une formation spécialisée, et celles qui ont appris en famille ou avec leur mari.

- Nécessité de mieux connaître l'importance des femmes dans la transmission de cette culture patrimoniale.

6. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les articles

Ase Egeland - *Women in Forestry in Norway* / Timber Committe 1996

Katarina Ekberg - *How to increase the participation of women in forestry, ideas and ongoing work* / Report of the FAO/ECE/ILO team of specialist on social aspects of SFM 1997

Gun Lidestav et Diane Staal Wästerlund - *Training of female forest owners in Sweden* / Joint FAO/ECE/ILO Committe on Forest Techonology

Gun Lidestav *Women as non-industrial private forest landowners in Sweden* / Scandinavian Journal of Forest Research 1998

Margaret Maruani : "*Les temps modernes de l'emploi féminin*"
Le Monde Diplomatique septembre 1997

Geneviève Rey et Yves Richer de Forges "*Les nouvelles demandes sociales : enjeux et perceptions*" -
Symposium de la gestion durable des forêts en France et en Europe
14 et 15 mai 1998

Pekka Ripatti *Profile of finnish female forest owners and their timber sales behaviour* - Biennal Meeting of the Scandinavian Society of Forest Economics, Umea Sweden may 1998

Pekka Ripatti *Women in the forest sector* - Finnish Forest Research Institute 1998 (english abstract)

Autres rapports et comptes-rendus de conférences

1. *Summary of workshop for women professionals in communauty forestry* /
Programmes WATCH et FTTP 1997

2. Etudes de cas sur les femmes et la foresterie - XI Congrès forestier mondial 1997
Zeliha Unaldi - *A notre tour de prendre la parole* (cas d'1 communauté villageoise de l'Anatolie)
Miguel Pérez Turrado - *La petite propriété forestière dans le sud de l'Europe* (résumé)
3. Déclaration de Beijing - 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes 1995
Articles 256 et 258 concernant le rôle des femmes dans le secteur forestier.
4. Journées mondiale des femmes rurales 15 octobre 1997 :
La FAO met l'accent sur la formation et l'information des agricultrices
Présentation du programme d'Analyse Socio-Economique selon le Genre / ASEG, FAO 1998
5. Women in Forestry Rapport 1996 - *What is their situation ?*
The National Board Forestry Skogsstyrelsen
6. WWF- UICN / arborvitae april 1998 - *Women and men / Men and women*
7. *Women and work* - The Economist july 18 th 1998
8. *Politique forestière comparée dans le sud de l'Europe : Etude juridique, fiscale et économique*
Programme de coopération interrégionale Compostela Forêts - Parlement Européen et Union des Sylviculteurs du Sud de l'Europe 1997